

# VISITE PREPARATOIRE DU CONSERVATOIRE DES APPROVISIONNEMENTS EN PRODUITS DE SANTE DES ARMEES (CAPSA)



Date de l'évènement : 28/06/2022

Visite guidée réalisée par :

- Monique OUVRARD, vice-présidente en charge des expositions et de la cohésion ;
- Jean-Marc MESSE, délégué ACAPSA pour le Loiret ;
- Michel FAROUAULT, adhérent de l'ACAPSA.

## Description :

Monsieur Alain Genty, président de l'association des membres de l'ordre des palmes académiques – Section du Loiret, Madame Claude Delafoy et Madame Nicole Perdrini membres de l'AMOPA-45 ont été accueillis par des adhérents de l'ACAPSA le mardi 28 juin 2022.

Le but de cette rencontre était de préparer une journée découverte au profit de l'AMOPA 45.

Elle fait suite à l'annulation d'une première visite initialement prévue le 29 avril 2020 reportée à cause du COVID.

Nous espérons tous que nous pourrions accueillir sans restriction les participants le 6 octobre 2022.

## Pour votre information :

Les Palmes académiques, ont été instituées sous cette dénomination par Napoléon 1er en 1808 pour honorer les membres de l'Université (englobant alors les lycées) avec trois grades : les titulaires, les officiers de l'Université et les officiers des Académies. Les modalités de leur attribution ont été étendues en 1866 à des personnes non enseignantes ayant rendu des services éminents à l'éducation ; elles deviennent une décoration.

C'est Napoléon III qui, à l'initiative de son ministre Victor Duruy, fait des Palmes académiques une décoration officielle pouvant se détacher, se joindre aux insignes d'autres ordres et qui pourraient être attribuées à des non-enseignants n'appartenant pas au monde universitaire mais ayant rendu, par leur action, des services signalés à l'éducation.

Le décret du 4 octobre 1955, signé par le Président de la République, René Coty, a institué l'Ordre des Palmes académiques comportant les grades de chevalier, d'officier et de commandeur.



Forte de 15000 adhérents, l'AMOPA compte actuellement 110 sections en métropole et DOM TOM, et une vingtaine d'associations de l'étranger. Chaque section est dirigée par un bureau composé d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire et d'un trésorier, élus pour 4 ans.

**Source :** Page d'accueil et historique des palmes de l'ordre des palmes académiques.

Rédacteur : Michel FAROUAULT

Photos :